

ACCORD DE L'ADJECTIF DE COULEUR

Si la couleur est exprimée par :

1 seul
adjectif

plusieurs
termes

Il faut accorder
lorsque l'adjectif :

Il ne faut pas
accorder

SAUF

ne désigne
pas un nom
et n'est pas
dérivé d'une
langue
étrangère

=
ÉCARLATE
MAUVE
ROSE
POURPRE
FAUVE
INCARNAT
VERMEIL

est dérivé
d'un nom

lorsque
des adjectifs de
couleur coordonnés
par "et"
désignent des
éléments distincts
(Mais on n'accorde
jamais les adjectifs
de couleur qui
désignent un nom -
sauf exceptions)

+
Cas particulier :
châtain

prendre la marque du pluriel au masculin
mais ne prend pas systématiquement la
marque du féminin